



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
09.11.2010

Date de la convocation des conseillers :
09.11.2010

point de l'ordre du jour no:
11/02

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 19 novembre 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Huss, Hildgen, Knaff, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

Absents : Braz, Spautz, échevins, Maroldt, Roller, Jaerling, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Acte de cession entre les époux ROCHA ALMEIDA – ALVES ALMEIDA et la Ville d'Esch-sur-Alzette

Vu l'acte administratif du 9 novembre 2010 (rép. 412/10) aux termes duquel les époux Fernando ROCHA ALMEIDA et Maria ALVES ALMEIDA cèdent à la ville d'Esch-sur-Alzette un terrain, emprise, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, dans la section C d'Esch/Sud, sous le n°1621/3369, au lieu-dit « Burgronn », d'une contenance de 28 ca ;

Considérant que la cession se fait à titre gratuit ;

Considérant que la parcelle sera introduite dans le domaine public;

Considérant que cette opération est d'utilité publique ;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e à l'unanimité

l'acte de cession précité.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 19/11/2010.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,